

**VAL D'ORGE ESCRIME ORGANISE SON
CHALLENGE D'AUTOMNE
DIMANCHE 06 OCTOBRE 2019**

Article 1	Epreuve individuelle pour les M9, M11 et M13 garçons et filles au fleuret électrique. Elle est ouverte à tous les tireurs licenciés dans un club affilié à la Fédération Française d'Escrime.						
Article 2	<u>Normes pour les tenues :</u> les tireurs doivent être équipés d'une tenue complète (pantalon, veste et sous cuirasse) 350 NW. Les tireurs M13 doivent être équipés d'une sous cuirasse 800 NW Taille des lames : <ul style="list-style-type: none">• M9 : lame 0• M11 : lame 0 ou 2• M13 : lame 2 (poignée orthopédique autorisée)						
Article 3	Les tireurs participent à l'épreuve sous leur propre responsabilité, conformément au chapitre V du règlement intérieur de la F.F.E.						
Article 4	Les tireurs devront être en possession de leur licence 2019 – 2020. Aucun surclassement possible.						
Article 5	<u>Formule et règlement de l'épreuve :</u> <ul style="list-style-type: none">• 1 tour de poule à 4, 5 ou 6 tireurs en fonction du nombre d'engagés (sans élimination). Les matchs se tirent en 3 touches (2') pour les M9, 4 touches (2') pour les M11 et 4 touches (3') pour les M13.• 1 tableau d'élimination directe sans repêchages pour toutes les catégories. Les matchs se tirent en 6 touches (2 reprises de 2') pour les M9, 8 touches (2 reprises de 2') pour les M11 et 8 touches (2 reprises de 3') pour les M13.• La constitution des poules se fait au hasard mais tient compte des clubs (décalage par club si possible)• Les organisateurs se réservent le droit de modifier le règlement pour le bon déroulement de la compétition.• <u>Le challenge compte comme épreuve de référence pour le classement départemental.</u>						
Article 6	Les frais d'engagement s'élèvent à 8€ pour les M9, M11 et M13.						
Article 7	Un stand matériel de notre partenaire « Escrime Diffusion » sera présent tout au long de l'épreuve.						
Article 8	Un buffet chaud et froid sera à votre disposition pendant toute la durée de la compétition.						
Article 9	<u>Inscriptions et arbitrage :</u> Il est demandé aux clubs de fournir un arbitre à partir de 4 tireurs inscrits (toutes catégories confondues). Les inscriptions seront à réaliser sur l'extranet de la F.F.E. pour le vendredi 04 Octobre 23 :59 au plus tard. Il est également possible de transmettre les inscriptions par mail : valdorgeescrime@gmail.com						
Article 10	Les 4 ou 8 premiers (en fonction des effectifs) seront récompensés.						
Article 11	<u>Horaires et lieu</u> <table style="width: 100%;"><tr><td>- M9 (nés en 2011 et 2012)</td><td>appel à 11h45 / scratch à 12h00</td></tr><tr><td>- M11 (nés en 2009 et 2010)</td><td>appel à 09h00 / scratch à 09h15</td></tr><tr><td>- M13 (nés en 2007 et 2008)</td><td>appel à 10h30 / scratch à 10h45</td></tr></table> <p style="text-align: center;">COSOM Pierre de Coubertin 131 bis, avenue de l'armée Leclerc 91600 SAVIGNY S/ ORGE</p> <p style="text-align: right;"><u>Le président</u> Frédéric GABRIEL <u>Le Maître d'armes</u></p>	- M9 (nés en 2011 et 2012)	appel à 11h45 / scratch à 12h00	- M11 (nés en 2009 et 2010)	appel à 09h00 / scratch à 09h15	- M13 (nés en 2007 et 2008)	appel à 10h30 / scratch à 10h45
- M9 (nés en 2011 et 2012)	appel à 11h45 / scratch à 12h00						
- M11 (nés en 2009 et 2010)	appel à 09h00 / scratch à 09h15						
- M13 (nés en 2007 et 2008)	appel à 10h30 / scratch à 10h45						

